



Communiqué

Communiqué de presse
Sous embargo jusqu'au 15 août 2017 – 17 h

Projet de Loi 85 La Ville de Saint-Constant présente une alternative aux terrains proposés

SAINT-CONSTANT, le 15 août 2017 – Le maire de Saint-Constant Jean-Claude Boyer, accompagné de la directrice générale de la Ville, Nancy Trottier et du directeur au développement économique Louis Lacroix, a déposé au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Martin Coiteux, lors de la tenue des consultations particulières et des auditions publiques de la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de Loi 85, un mémoire proposant une alternative au site retenu par le projet de loi. Cette proposition vise à réduire les impacts sur les milieux environnants.

Bien que la Ville de Saint-Constant appuie la finalité du projet de Loi 85, visant l'aménagement de nouveaux espaces industriels notamment le long de l'Autoroute 30 et la création d'un guichet unique afin de qualifier les sites industriels et à les rendre disponibles aux investisseurs dans un délai compétitif, elle tient à limiter les impacts d'un tel projet sur ses citoyens.

« L'aménagement d'un corridor économique est une opportunité formidable pour Saint-Constant d'avoir des revenus supplémentaires qui permettront d'équilibrer l'assiette fiscale, tout en permettant à ses citoyens de travailler dans leur ville, en plus d'y résider et de s'y divertir. Malheureusement, le projet de loi actuel ne donne aucun pouvoir aux Villes concernées de s'opposer au site choisi ou aux types d'entreprises ciblées sur son territoire. Il est vrai que nous souhaitons faciliter la venue des entreprises, mais pas au détriment de la qualité de vie des Constantins », explique M. Boyer.

Au printemps dernier, la Ville a entendu ses résidents du secteur des « C » et de la montée Lasaline lors de deux rencontres d'information sur le projet de loi 85. Elle a pris bonne note des commentaires et inquiétudes des citoyens directement concernés par le projet. C'est donc dans ce contexte qu'a été rédigé le mémoire présenté, lequel soumet une alternative au site retenu par le gouvernement du Québec.

Selon la Ville, l'alternative présentée dans son mémoire permettrait de mieux desservir les entreprises en se trouvant à l'écart des milieux résidentiels. Rappelons que le projet de Loi 85 a été déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2015 par Pierre Moreau, alors ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Son adoption est anticipée à la session parlementaire de l'automne 2017.

Source :

Service des communications
Ville de Saint-Constant
450 638-2010, poste 7460
communication@saint-constant.ca